

REGLEMENTATION REACH

Cher client,

Le 1er juin 2007, le règlement CE n°1907/2006, plus connu sous l'appellation « **REACH** » concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, est entré en vigueur.

En tant qu'utilisateur en aval de substances et de préparations chimiques :

- Nous ne fabriquons pas de substance chimique,
- Nous n'importons pas de substance chimique dans la Communauté européenne depuis un fabricant hors communauté européenne,
- Nous ne stockons pas une substance ou une préparation chimique pour la mettre sur le marché.

Les produits imprimés que nous réalisons ne sont donc pas directement concernés par la phase de pré-enregistrement et d'enregistrement débutée en juin 2008.

En particulier, ces produits ne sont pas susceptibles, en conditions normales d'utilisation, de libérer des substances chimiques.

Cependant, conformément à cette réglementation, nous nous assurons régulièrement que nos fournisseurs de substances et de préparations chimiques sont bien en conformité avec la réglementation REACH et ses évolutions.

Soyez assuré de notre engagement environnemental et de l'importance que nous accordons à toute réglementation s'y rapportant.

Mlle DESBONS Vanessa
Présidente du Directoire



Z.I. N°2 - BP 507
32021 AUCH Cedex 9

Tél. 05 62 60 23 00
Fax 05 62 63 61 22

E-mail : apim@apimetiquetage.fr
www.apimetiquetage.fr

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 542 000 euros - SIRET : 306 520 157 00027 - Id. TVA : FR13 306 520 157